

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2024-049**

**Séance du 17 septembre 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE  
ET LE DIX-SEPT SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,  
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNE  
Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : FAVIER Alexis (pouvoir à Antoine PAUGET),  
GINAS Frédérique (pouvoir à Sandrine COURTOIS).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

**OBJET : Équipement en défibrillateurs : choix du fournisseur.**

Monsieur le Maire rappelle que le point a été évoqué lors de la réunion du 23 avril 2024 dans le cadre de la délibération autorisant la demande de subvention DETR pour l'achat de défibrillateurs.

Une notification d'accord de subvention DETR pour un montant de 1 141 € a été reçue.

Des devis ont été sollicités auprès des sociétés PHILIPS et SCHILLER pour l'achat de deux défibrillateurs :

- PHILIPS : 3 424,01 €
- SCHILLER : 2 456,76 €

Monsieur le Maire propose de retenir la société SCHILLER pour l'achat de deux défibrillateurs avec contrat d'assistance de trois ans.

Vu la délibération n° D01364-2024-026 approuvant le financement prévisionnel d'achat de deux défibrillateurs,

Considérant la nécessité d'équiper la commune.

**Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER le choix de l'entreprise SCHILLER pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 2 456,76 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTTE le choix de l'entreprise SCHILLER pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 2 456,76 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 17 septembre 2024

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

